

LE MOT DU MAIRE

A toutes et tous,

Le nouveau Conseil Municipal a été installé le 27 mai dernier dans la Halle des Fêtes afin de respecter les règles de distanciation. Les conseillers municipaux que vous avez élus le 15 mars m'ont témoigné leur confiance en m'élisant au poste de Maire pour ce nouveau mandat 2020-2026.

Nous sommes 11 citoyens de FELDBACH soucieux de l'avenir de notre village. Nous nous sommes engagés dans un contexte bien particulier, en dernière minute, pour ne pas laisser le Bureau de Vote fermé le dimanche 15 mars et pour ne pas risquer de voir le village disparaître. Tout cela avec en toile de fond l'épidémie du COVID-19.

Nous allons œuvrer au mieux, avec humilité en apportant nos pierres à l'édifice, dans le respect de chacun, dans le dialogue et pour l'intérêt général. Nous avons beaucoup à apprendre et nous comptons aussi sur vous toutes et tous pour nous aider dans notre nouvelle mission.

Nous devons aujourd'hui composer avec les choix politiques et les choix de gestion antérieurs. Beaucoup de dossiers sont sur la table, ce qui ne nous laisse guère de latitude pour imaginer ou mener à bien d'autres projets.

Il nous a donc fallu rapidement prioriser en fonction de l'urgence, des contraintes et des opportunités. C'est pour cela que le Conseil Municipal a d'ores et déjà délibéré dans sa séance du 24 juin sur deux projets de travaux.

En effet, depuis 2018, la réglementation des habitations en zone rouge inondable s'est durcie. Sans plan de prévention, la responsabilité de la Commune en cas de sinistre est engagée et l'ensemble des maisons situées dans ces zones risquent un déclassement. Un rendez-vous de présentation avec les représentants du Conseil Départemental et de Rivières de Haute Alsace s'est tenu le mercredi 17 juin dernier afin de permettre le lancement de ce grand chantier.

Dans un autre domaine, des travaux de nouvel enrobé sont programmés par le Conseil Départemental pour fin août autour du rond-point. Les travaux sur les ilots et sur le terre-plein central sont à la charge de la Commune. Ces travaux avaient déjà été validés verbalement au début de l'année. Et même s'ils ne sont pas urgents nous les avons confirmés car aucune garantie n'a pu nous être donnée quant au maintien de la ligne financière par le Conseil Départemental en cas de demande de report de notre part.

Vous avez entre vos mains un feuillet d'informations que nous avons choisi d'appeler « S'feld'Blätt ». C'est le premier et vous en recevrez dorénavant un exemplaire après chaque réunion du conseil municipal.

Ayons confiance en l'avenir, et pour celui de FELDBACH, avançons ensemble durant les six prochaines années. Et aujourd'hui plus que jamais, prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent.

Bien à vous. Sylvie RENGHER

Horaires d'ouverture de la mairie et permanence du Maire et des Adjoint

- La Mairie de Feldbach est à nouveau ouverte au public aux horaires habituels, soit le mardi de 16 h 45 à 18 h 45 et le vendredi de 10 h 00 à 12 h 00.
en respectant les gestes barrières.
- Mme le Maire et les Adjointes reçoivent uniquement sur rendez-vous.
Dans le but de planifier au mieux les rendez-vous, il est demandé aux personnes souhaitant rencontrer Mme le Maire et/ou les Adjointes, de s'annoncer à Mme Myriam KILIAN, secrétaire de Mairie, une semaine au moins avant l'entrevue sollicitée (sauf cas d'urgence), en téléphonant au 03.89.25.80.55.
Mail : mairiedefeldbach@wanadoo.fr - Site internet : <http://www.feldbach.fr/>

Réouverture des déchèteries intercommunales

Les déchèteries (ALTKIRCH, ILLFURTH, WALDIGHOFFEN) ont rouvert aux horaires habituels, avec limitation de hauteur des véhicules. Le port du masque est obligatoire. Rappel : un quota est fixé à 18 passages par an. Au-delà de ce quota, il est toujours possible de déposer ses déchets, à ALTKIRCH où les apports seront pesés ou sur les deux autres sites, où le passage sera facturé 15.-€.

Consulter régulièrement le lien suivant du site internet :

www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/decheteries.htm.

Réouverture des services de la Communauté de Communes Sundgau

L'accueil physique du public est à nouveau assuré à la Communauté de Communes Sundgau, moyennant respect des gestes barrières :

- le lundi de 8 h à 12 h 30;
- les mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17h 00;
- le jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00.

Contacts : 03.89.08.36.20 (accueil général);
03.89.08.36.24 (valorisation des déchets) ;
03.89.08.47.57 (eau / assainissement).

Opération Tranquillité Vacances

Vous vous absentez.

Une maison inoccupée est une cible pour des malfaiteurs.

Faites surveiller votre domicile par les services de la Gendarmerie.

- Pendant toute absence prolongée de votre domicile, et durant toute l'année, des patrouilles de surveillance peuvent être effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end. Et vous serez prévenus en cas d'anomalies.
- Un formulaire de demande individuelle dûment complété doit être déposé à la Brigade de Gendarmerie de DURMENACH où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile. Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante :

www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf

Benne à déchets verts - rappel

Nous rappelons à la population que seuls les apports de tonte de pelouse, de feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de végétaux et de petits branchages inférieurs à 10 cm de diamètre sont à déposer dans la benne à déchets verts située près du terrain de tennis (rue de Riespach).

Dépôt de gravats interdits rue du Fossé

Nous rappelons à la population que les dépôts de gravats ou autres matériaux sont strictement interdits rue du Fossé.

Décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal

...du 27 mai 2020

- **Fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes :**

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie aux articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- pour le Maire : 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- pour les Adjointes : 9,9 % de ce même indice.

- **Constitution des commissions communales : Membres : tous les conseillers**

- **1ère Commission** : Responsable : RENGHER Sylvie, Maire
Domaines d'intervention : Affaires scolaires, Vie associative et culturelle, Culte, église et cimetière, Communication
- **2ème Commission** : Responsable : SENDELIN Christophe, 1^{er} Adjoint
Domaines d'intervention : Finances – Budget, Administration, Urbanisme
- **3ème Commission** : Responsable : STOESEL Sébastien, 2^e adjoint
Domaine d'intervention : Voirie, Réseaux hydro, Bâtiments communaux, Sapeurs-Pompiers
- **4ème Commission** : Responsable : KESSLER Christophe, 3^e adjoint
Domaines d'intervention : Eclairage public, Chauffage, Forêt, Environnement

- **Commission d'Appel d'Offres** : Président : RENGHER Sylvie

Titulaires : KESSLER Christophe, SENDELIN Christophe et STOESEL Sébastien

Suppléants : BENACHI Damien, GALLAND Thierry et JAEGY Caroline

- **Délégués de la Commune au sein des assemblées délibérantes des EPCI :**

- Communauté de Communes SUNDGAU**

Titulaire : SENDELIN Christophe - Suppléant : STOESEL Sébastien

- Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière Région ALTKIRCH :**

Titulaire : KESSLER Christophe - Suppléant : DATTLER Marguerite

- Syndicat d'Electricité et du Gaz du Rhin :**

Titulaire : BENACHI Damien - (Suppléant : MEDUS Dominique)

- Syndicat Mixte de l'III :**

Titulaire : STOESEL Sébastien - Suppléant : KESSLER Christophe

- Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux « Brigade Verte » :**

Titulaire : STOESEL Sébastien - Suppléant : BENACHI Damien

- Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) RIESPACH-FELDBACH-BISEL :**

GASSER Yvonne, KESSLER Christophe, MEDUS Dominique, RENGHER Sylvie et VETTER Myriam. Dans sa séance du 08 juin 2020, le SIS RIESPACH-FELDBACH-BISEL a installé son nouveau comité syndical et procédé à l'élection de son Président (Sabine BREUIL) et son vice-président (Yvonne GASSER).

- Correspondant défense** : GALLAND Thierry

- Comité des Fêtes** : MEDUS Dominique, RENGHER Sylvie et GALLAND Thierry.

- Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers** : MM. BENACHI Damien et STOESEL Sébastien

- UDAF 68** : Mme DATTLER Marguerite

...du 24 juin 2020

• **Approbation du budget primitif 2020 du service principal (M14) :**

	Dépenses :	Recettes :
• Fonctionnement :	598 046,49 €	598 046,49 €
• Investissement :	470 829,57 €	470 829,57 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 à l'unanimité.

• **Vote des taxes directes locales :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter en l'état, en les laissant inchangés par rapport à 2019, les taux des taxes locales, qui s'établissent comme suit :

Libellés	Bases annoncées	Tx appliqués par décision du Conseil Municipal	Produit résultant de la décision de l'assemblée délib.
Taxe foncière sur propriétés bâties	413 400 €	13.29%	54 941.00 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	20 900 €	46.62%	9 744.00 €
			64 685.00 €

et de prendre acte du produit prévisionnel de Taxe d'Habitation de 86 376 €.

• **Délégations de pouvoirs au Maire :**

Afin de faciliter la gestion courante de la Commune, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de déléguer à Mme le Maire un certain nombre de ses compétences, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L.2122-23 du même code, Mme le Maire rend compte de l'usage de ses délégations à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

• **Commission Communale des Impôts Directs :**

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal a proposé une liste de 24 contribuables à l'Administration Fiscale, afin de lui permettre d'en désigner 12 (6 titulaires et 6 suppléants) pour siéger dans la Commission Communale des Impôts Directs.

• **Bassin de rétention des eaux du site du Klemmergraben :**

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention a validé le lancement du projet, aménagement estimé à 420 000 € HT environ et subventionné à hauteur de 20 % par le Conseil Départemental et 48 % pour le Syndicat Mixte.

• **Travaux autour du rond-point :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'approuver les travaux d'aménagement autour du rond-point pour un montant de 38 262,72 € TTC comprenant la réfection de pavés, le déplacement de 2 siphons y compris grille fonte et raccordement et la reprise des îlots. Une déviation sera mise en place durant toute la période des travaux (environ 1 semaine).

• **Divers :**

Approbation de l'acquisition d'un miroir de sécurité rue de Ferrette ;

Réflexion en cours concernant le stationnement gênant rue des Prés / Restaurant ISPA (marquage au sol et /ou autres à l'étude – à engager après les travaux de réfection du rond-point).